

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

***GAT VIE***

Siège Social : 92 - 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société **GAT VIE** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

## Bilan de GAT VIE au 31 décembre 2015 (Exprimé en dinars tunisiens)

Actifs	Notes	31/12/2015			NET AU 31/12/2014
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
<b>Actifs incorporels</b>	<b>Note 4</b>	<b>249 568</b>	<b>249 568</b>	-	-
Investissements de recherche et développement		249 568	249 568	-	-
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>		<b>224 980</b>	<b>173 746</b>	<b>51 234</b>	<b>60 272</b>
Installations techniques et machines		195 229	145 308	49 921	57 570
Autres installations, outillages et mobiliers		29 751	28 438	1 313	2 702
<b>Placements</b>	<b>Note 5</b>	<b>65 794 853</b>	<b>966 571</b>	<b>64 828 282</b>	<b>58 742 533</b>
Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées		6 214 665	-	6 214 665	6 214 665
<b>AC313</b> Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		6 214 665	-	6 214 665	6 214 665
Autres placements financiers		59 580 188	966 571	58 613 617	52 527 868
<b>AC331</b> Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		14 413 185	931 886	13 481 299	15 634 312
<b>AC332</b> Obligations et autres titres à revenu fixe		22 159 969	29 685	22 130 284	14 363 713
<b>AC334</b> Autres Prêts		57 034	5 000	52 034	59 843
<b>AC335</b> Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		22 950 000	-	22 950 000	22 470 000
<b>Actifs représentant les contrats en Unité de Compte</b>	<b>Note 6</b>	<b>9 929 497</b>	<b>67 640</b>	<b>9 861 857</b>	<b>6 363 838</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>Note 7</b>	<b>1 722 700</b>	-	<b>1 722 700</b>	<b>1 552 187</b>
AC520 Provisions d'assurances vie		1 400 976	-	1 400 976	1 454 572
AC530 Provisions pour sinistres Vie		321 724	-	321 724	97 615
<b>Créances</b>	<b>Note 8</b>	<b>4 691 921</b>	<b>411 417</b>	<b>4 280 504</b>	<b>3 151 072</b>
Créances nées d'opérations d'Assurance directe		1 631 758	411 417	1 220 341	508 013
<b>AC611</b> Primes acquises et non émises		123 941	-	123 941	169 854
<b>AC612</b> Autres créances nées d'opération d'assurance directe		1 507 817	411 417	1 096 400	338 159
Créances nées d'opérations de réassurance		1 574 845	-	1 574 845	1 374 519
Autres Créances		1 485 318	-	1 485 318	1 268 540
<b>AC632</b> Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		1 263 717	-	1 263 717	1 016 839
<b>AC633</b> Débiteurs divers		221 601	-	221 601	251 701
<b>Autres éléments d'Actif</b>	<b>Note 9</b>	<b>2 634 988</b>	<b>57 180</b>	<b>2 577 808</b>	<b>4 147 817</b>
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse		1 184 936	57 180	1 127 756	2 937 824
Frais d'acquisition reportés		-	-	-	71 370
Charges à répartir		-	-	-	13 990
Comptes de régularisation Actif		1 450 052	-	1 450 052	1 124 633
<b>AC731</b> Intérêts et loyers acquis non échus		1 290 731	-	1 290 731	961 160
<b>AC733</b> Autres comptes de régularisation Actifs		159 321	-	159 321	163 473
<b>Total de l'Actif :</b>		<b>85 248 507</b>	<b>1 926 122</b>	<b>83 322 385</b>	<b>74 017 719</b>

**Bilan de GAT VIE au 31 décembre 2015 (Exprimé en dinars tunisiens)**

<b>Capitaux propres et passif du Bilan</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>CP1</b> Capital social ou fonds équivalent		7 000 000	7 000 000
<b>CP2</b> Réserves et primes liées au capital		332 781	332 781
<b>CP4</b> Autres capitaux propres		443 314	443 314
<b>CP5</b> Résultat reporté	-	801 848	- 1 907 355
<b>Total capitaux propres avant résultat :</b>		<b>6 974 247</b>	<b>5 868 740</b>
<b>CP6</b> Résultat de l'exercice		1 521 147	1 105 508
<b>Total capitaux propres avant affectation : Note 10</b>		<b>8 495 394</b>	<b>6 974 248</b>
<b>PA2</b> Provisions pour autres risques et charges		<b>115 716</b>	<b>104 876</b>
<b>PA23</b> Autres provisions		115 716	104 876
<b>Crédit Fournisseurs d'Immobilisations</b>		<b>722</b>	<b>2 688</b>
<b>PA3</b> Provisions techniques brutes	<b>Note 11</b>	<b>60 636 958</b>	<b>56 850 965</b>
<b>PA32</b> Provisions d'assurances Vie		55 780 382	53 387 807
<b>PA33</b> Provisions pour sinistres Vie		2 890 996	1 598 859
<b>PA34</b> Provisions pour participation aux bénéfices Vie		46 689	44 438
<b>PA36</b> Autres provisions techniques Vie		1 918 891	1 819 861
<b>PA4</b> Provisions des Contrats en Unité de Compte	<b>Note 12</b>	<b>10 549 275</b>	<b>6 468 756</b>
<b>PA5</b> Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	<b>Note 13</b>	<b>1 722 700</b>	<b>1 454 570</b>
<b>PA6</b> Autres dettes	<b>Note 14</b>	<b>1 298 540</b>	<b>1 726 284</b>
<b>PA63</b> <u>Autres dettes</u>		<b>1 298 540</b>	<b>1 726 284</b>
<b>PA633</b> Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publique		341 462	321 190
<b>PA634</b> Crédoiteurs divers		955 375	1 391 770
<b>PA635</b> Concours bancaires		1 703	13 324
<b>PA7</b> Autres passifs	<b>Note 15</b>	<b>503 080</b>	<b>435 332</b>
<b>PA71</b> Comptes de régularisation passif		503 080	435 332
<b>Total des capitaux propres et du Passif :</b>		<b>83 322 385</b>	<b>74 017 719</b>

**Etat de résultat technique vie de GAT VIE**  
**Exercice clos le 31 décembre 2015 (Exprimé en dinars tunisiens)**

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie		Notes	Opérations Brutes 31/12/2015	Cessions au 31/12/2015	Opérations Nettes 31/12/2015	Opérations nettes 31/12/2014
<b>PRV1</b>	<b>Primes</b>	<b>Note 16</b>	<b>13 429 891</b>	<b>- 684 504</b>	<b>12 745 387</b>	<b>7 723 947</b>
	PRV11 Primes émises et acceptées		13 429 891	<684 504>	12 745 387	7 723 947
<b>PRV2</b>	<b>Produits de placements</b>	<b>Note 17</b>	<b>4 246 134</b>	<b>-</b>	<b>4 246 134</b>	<b>1 585 502</b>
	PRV21 Revenus des placements		3 917 042	-	3 917 042	1 276 557
	PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements		220	-	220	39 465
	PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements		328 872	-	328 872	269 480
<b>PRV4</b>	<b>Autres produits techniques</b>	<b>Note 18</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 608 873</b>
<b>CHV1</b>	<b>Charge de sinistres</b>	<b>Note 19</b>	<b>&lt;6 682 819&gt;</b>	<b>356 942</b>	<b>&lt;6 325 877&gt;</b>	<b>&lt;2 688 305&gt;</b>
	CHV11 Montants payés		<5 390 682>	132 833	<5 257 849>	<2 688 763>
	CHV12 Variation de la provision pour sinistres		<1 292 137>	224 109	<1 068 028>	458
<b>CHV2</b>	<b>Variation des autres provisions techniques</b>	<b>Note 20</b>	<b>&lt;6 572 202&gt;</b>	<b>&lt;53 594&gt;</b>	<b>&lt;6 625 796&gt;</b>	<b>&lt;5 287 059&gt;</b>
	CHV21 Provisions d'assurance vie		<2 392 574>	<71 048>	<2 463 622>	<1 415 281>
	CHV22 Autres provisions techniques		<99 110>	17 454	<81 656>	<373 208>
	CHV23 Provisions sur Contrats en Unité de compte		<4 080 518>	-	<4 080 518>	<3 498 570>
<b>CHV3</b>	<b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<b>Note 21</b>	<b>&lt;2 172&gt;</b>	<b>231 318</b>	<b>229 146</b>	<b>&lt;174 303&gt;</b>
<b>CHV4</b>	<b>Frais d'exploitation</b>	<b>Note 22</b>	<b>&lt;1 351 689&gt;</b>	<b>60 979</b>	<b>&lt;1 290 710&gt;</b>	<b>&lt;692 394&gt;</b>
	CHV41 Frais d'acquisition		<785 006>	60 979	<724 027>	<431 762>
	CHV43 Frais d'Administration		<566 683>	-	<566 683>	<260 632>
<b>CHV5</b>	<b>Autres charges techniques</b>	<b>Note 23</b>	<b>&lt;603 569&gt;</b>	<b>-</b>	<b>&lt;603 569&gt;</b>	<b>&lt;799 725&gt;</b>
<b>CHV9</b>	<b>Charges des placements</b>	<b>Note 24</b>	<b>&lt;593 470&gt;</b>	<b>&lt;21 569&gt;</b>	<b>&lt;615 039&gt;</b>	<b>&lt;155 417&gt;</b>
	CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les c		<48 200>	<21 569>	<69 769>	<74 266>
	CHV92 Correction de valeur sur placements		<199 010>		<199 010>	<24 930>
	CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements		<346 260>		<346 260>	<56 221>
						-
<b>CHV12</b>	<b>Produits de Placements alloués, transférés à l'éta</b>	<b>Note 25</b>	<b>&lt;204 124&gt;</b>	<b>-</b>	<b>&lt;204 124&gt;</b>	<b>&lt;141 955&gt;</b>
						-
<b>RTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance Vie</b>		<b>1 665 980</b>	<b>&lt;110 428&gt;</b>	<b>1 555 552</b>	<b>979 164</b>

**Etat de résultat de GAT VIE**  
**Exercice clos le 31 décembre 2015 (Exprimé en dinars tunisiens)**

Etat de Résultat		Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
<b>RTV</b>	<b>Résultat Technique de l'Assurance Vie</b>	<b>1 555 552</b>	<b>979 164</b>
<b>CHNT2</b>	<b>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Vie</b>	<b>204 124</b>	<b>141 955</b>
<b>PRNT2</b>	Autres produits non techniques	676	-
<b>CHNT3</b>	Autres charges non techniques	-	13
<b>Résultats provenant des activités ordinaires Note 26</b>		<b>1 760 346</b>	<b>1 121 106</b>
<b>CHNT4</b>	Impôts sur le Résultat	<239 199>	<15 598>
<b>Résultats provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>1 521 147</b>	<b>1 105 508</b>

**Etat de flux de trésorerie de GAT VIE**  
**Exercice clos le 31 décembre 2015 (Exprimé en dinars tunisiens)**

<b>État de flux de trésorerie Général (méthode directe)</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
E1 Encaissements des primes reçues des assurés		12 448 617	7 664 677
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres	-	4 999 428	- 2 722 624
E6 Décaissements de primes pour les cessions	-	213 137	-
E9 Commissions versées aux intermédiaires	-	119 389	126 327
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-	2 147 537	819 342
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-	54 257 180	92 638 855
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers		45 122 898	51 288 991
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	370 071	146 928
E16 Produit financiers reçus		2 796 800	556 710
E18 Autres mouvements	-	44 923	39 309 266
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>Note 27 -</b>	<b>1 783 350</b>	<b>2 365 568</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			24 572
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>Note 28</b>	-	<b>24 572</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions			
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>Note 29</b>	-	-
<b>Incidence des variations de taux de change sur les liquidités</b>			
<b>Variations de trésorerie</b>	-	<b>1 783 350</b>	<b>2 390 140</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>		<b>2 966 583</b>	<b>576 443</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>		<b>1 183 233</b>	<b>2 966 583</b>

**Tableau des engagements reçus et donnés**  
**Exercice clos le 31 décembre 2015 (Exprimé en dinars tunisiens)**

	Intitulé	31/12/2015	31/12/2014
<b>HB1</b>	<b>Engagements reçus</b>	<b>969 895</b>	<b>999 895</b>
	<i>Avals, cautions de garanties sur conventions de portage</i>	<i>699 945</i>	<i>699 945</i>
	<i>Autres engagements reçus</i>	<i>269 950</i>	<i>299 950</i>
<b>HB2</b>	<b>Engagements donnés</b>		
	<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		
	<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>		
	<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>		
	<i>HB24 Autres engagements donnés</i>		
<b>HB3</b>	<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires</b>		
<b>HB4</b>	<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>		
<b>HB5</b>	<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>		
<b>HB6</b>	<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>		

# NOES AUX ETATS FINANCIERS au 31/12/2015

Les présentes notes aux états financiers ont pour but de présenter les informations sur les méthodes comptables retenues pour l'établissement de ces états financiers et les principes comptables appliqués par « GAT VIE », pour la préparation desdits états. Ils fournissent des informations et des analyses complémentaires sur les montants portés au bilan, aux états de résultat et à l'état de flux de trésorerie.

## Note n° 1 : Présentation de la Société

GAT VIE est une Société Anonyme au capital de 7 000 000 Dinars totalement libéré ayant pour objet d'effectuer toutes opérations d'assurance vie et de capitalisation ainsi que les opérations d'acceptation en réassurance vie.

## Note n° 2 : Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2015 a été marqué par la concrétisation de l'opération de transfert du portefeuille d'assurance vie de GAT Assurance à GAT VIE.

Par conséquent, toute la production de la branche vie de GAT Assurances a été générée en 2015, chez GAT VIE, ce qui explique l'importante évolution dans les postes de l'état de résultat technique de l'assurance vie (Annexe 4).

## Note n° 3 : Référentiel d'élaboration des états financiers et méthodes comptables

Les états financiers de GAT VIE sont établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en Tunisie et notamment ceux prévus par la norme comptable générale, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques d'assurance et/ou de réassurance promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000.

Les principes comptables les plus significatifs adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

- **Les placements :**

Les placements englobent les titres de participation, les titres de placements, les emprunts obligataires, les bons de trésor, les prêts au personnel...

Pour les titres cotés, et à la date de l'inventaire, il est procédé à leur évaluation au coût moyen pondéré du mois de décembre. Les dépréciations éventuelles constatées pour chaque titre par rapport au coût d'acquisition font l'objet d'une provision. Les plus-values, en respect du principe de prudence, ne doivent faire l'objet d'aucune écriture. Une moins-value dégagée pour une catégorie de titre n'est pas compensée par une plus-value dégagée sur une autre catégorie.

Pour les titres non cotés, l'évaluation se fait à la valeur mathématique, les moins-values éventuelles font l'objet d'une provision.

L'Évaluation des placements représentatifs des contrats en unité de compte est faite à la valeur de marché. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché est prise en compte dans le résultat.

- **Les provisions techniques :**

Les provisions techniques comprennent :

- 1) Les provisions mathématiques :**

Il s'agit de la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Ces provisions comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de la société déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

Les provisions mathématiques sont calculées séparément pour chaque contrat individuel. Pour les contrats collectifs le calcul des provisions mathématiques se fait selon des méthodes statistiques.

- 2) Les provisions pour sinistres à payer :**

C'est la partie des sinistres, rachats et capitaux échus déclarés mais non encore payés à la clôture de l'exercice, ainsi que ceux survenus au cours de l'exercice 2015 et dont la déclaration est parvenue le début de l'exercice 2016.

Le montant des sinistres à payer est majoré des frais que peut occasionner la gestion desdits sinistres.

- 3) Les réserves de stabilité :**

Il est prélevé annuellement une partie de l'excédent du compte de résultat de quelques contrats destinée à faire face aux déficits éventuels des années ultérieures.

- 4) Les provisions pour participation aux bénéfices :**

Il s'agit des provisions enregistrées au titre des participations bénéficiaires dues et non encore versées aux bénéficiaires des contrats

- 5) Les provisions des contrats en unités de compte :**

Elles représentent l'engagement de la société envers les assurés qui ont souscrit des contrats en Unités de compte.

- **Les Etats de Résultat :**

Conformément à la norme comptable tunisienne n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurances, GAT VIE a présenté l'état de résultat technique de l'assurance vie et l'état de résultat.

Les charges de gestion sont classées selon leur destination et non pas selon leur nature. Le passage d'une comptabilité par nature à une comptabilité par destination se fait par l'application des clés de répartition prédéfinies.

Le nouveau système comptable des compagnies d'assurances et/ou de réassurances distingue les cinq destinations suivantes :

- Les frais de gestion de sinistres : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des sinistres. Ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel engagés dans cette activité ;
- Les frais d'acquisition : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances et en général tous les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats dans le portefeuille ;
- Les frais d'administration : ce sont les frais internes et externes de gestion des contrats en portefeuille notamment les frais d'encaissement des primes et d'administration du portefeuille ;
- Les frais de gestion des placements : il s'agit des frais occasionnés par la gestion des placements, on peut citer notamment les honoraires, commissions et courtages versés aux intermédiaires.
- Les autres charges techniques : Ils correspondent aux charges qui exceptionnellement ne peuvent pas être affectées à l'une des destinations définies précédemment.

Le choix de la clé permettant le déversement des charges par nature aux différentes destinations se fait suite à une analyse de la charge. Parmi les clés choisies on peut citer notamment :

NATURE DE LA CHARGE	CLES DE REPARTITION
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Frais généraux	La masse salariale ou nombre de dossiers
Impôts sur le chiffre d'affaires	Le chiffre d'affaires par produit
Amortissement	Selon le cas

Pour les charges affectables directement à une destination bien définie le déversement se fait sans application de clés.

Les produits et les charges de placements sont considérés comme des éléments de l'état de résultat technique de l'assurance vie. Une partie des produits de placements nets de charges est alloué à l'état de résultat.

Au cours des années antérieures, le montant à transférer a été calculé par rapport à l'importance relative des capitaux propres comparés aux provisions techniques. En effet le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\frac{\text{Produits de placements Nets} \times \text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

Au cours de l'exercice 2015, les actifs de GAT VIE ont été cantonnés aux divers produits commercialisés. De ce fait, le revenu à allouer aux capitaux propres a été calculé par rapport aux produits nets générés par les actifs dédiés.

- **Les états financiers :**

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, les états financiers présentés par GAT VIE sont les suivants :

- Le bilan ;
- L'état de résultat technique de l'assurance vie ;
- L'état de résultat ;
- L'état de flux de trésorerie ; et

- Les notes aux états financiers.

Le bilan de l'exercice 2015 totalise tant à l'actif qu'au passif 83 322 385 dinars (dont 6 974 247 Dinars comme total Capitaux propres avant résultat de l'exercice) contre 74 017 719 dinars en 2014 accusant ainsi une hausse de 13% et suite à l'opération de transfert du portefeuille vie.

L'exercice 2015 a dégagé un résultat bénéficiaire de 1 521 147 dinars contre un bénéfice net d'impôt de 1 105 508 dinars en 2014.

Les primes acquises au cours de l'exercice comptable 2015 nettes d'impôts et d'annulation et de cession s'élèvent à 12 745 387 dinars contre 7 723 947 dinars l'exercice 2014.

Nous vous présentons, ci-après, les notes complémentaires explicatives des postes du bilan et des états de résultat permettant d'avoir de plus amples renseignements sur les états financiers de GAT VIE de l'exercice 2015.

## Note sur le Bilan

### Note n° 4 : Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels d'exploitation sont composés d'un logiciel informatique développé en 2008, il est totalement amorti au 31 décembre 2015.

Les actifs corporels d'exploitation totalisent à fin 2015 une valeur brute de 224 980 dinars les amortissements totalisent 173 746 dinars soit une valeur nette de 51 234 dinars contre une valeur comptable nette de 60 272 dinars à fin 2014.

### Note n° 5 : Les placements

Le portefeuille des placements de GAT VIE totalise au 31 décembre 2015 un montant net de 64 828 282 dinars contre 58 742 533 dinars au 31 décembre 2014, soit une hausse de 10 % et ce suite au transfert du portefeuille Vie de GAT Assurance à GAT Vie.

La répartition du poste placement est donnée comme suit :

Placements	2015			2014		
	Brut	Amort et provisions	Net	Brut	Amort et provisions	Net
Bon de trésor	15 206 000	-	15 206 000	12 478 000	-	12 478 000
Emprunts obligataires	6 924 284	-	6 924 284	1 885 713	-	1 885 713
Compte à terme	22 950 000	-	22 950 000	22 470 000	-	22 470 000
Billets de trésorerie	29 685	29 685	-	29 685	29 685	-
Titres cotés, sicav et FCP	12 543 795	393 955	12 149 840	14 525 807	216 154	14 309 653
Titres et Actions non cotés	8 084 055	537 931	7 546 124	8 077 255	537 931	7 539 324
Autres prêts	57 034	5 000	52 034	59 843	-	59 843
<b>Total</b>	<b>65 794 853</b>	<b>966 571</b>	<b>64 828 282</b>	<b>59 526 303</b>	<b>783 770</b>	<b>58 742 533</b>

## Note n°6 : Actifs représentant les contrats en unité de compte :

Le poste des actifs adossés aux contrats en unité de compte présente un solde net de 9 861 857 dinars au 31 décembre 2015 contre 6 363 838 dinars à fin 2014 soit une hausse de 55%.

Cette importante évolution est expliquée notamment par la production des affaires nouvelles de l'année 2015.

## Note n°7 : Part des réassureurs dans les provisions techniques :

Il s'agit de la partie des provisions techniques portées à la charge des réassureurs. Ce poste renferme les provisions mathématiques à la charge des réassureurs ainsi que les parts des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer. Ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 1 722 700 dinars contre 1 552 187 dinars l'exercice précédent.

## Note n° 8 : Les créances

Cette rubrique figure au bilan arrêté au 31 décembre 2015 pour un montant net de 4 280 504 dinars contre 3 151 072 dinars à fin 2014 et présente le détail suivant :

En Dinars	2015	2014
Créances nées d'op. d'assurances directes	1 220 341	508 013
Créances nées d'opérations de réassurances	1 574 845	1 374 519
Etat et organismes de sécurité sociale	1 263 717	1 016 839
Débiteurs divers	221 601	251 701
<b>Total</b>	<b>4 280 504</b>	<b>3 151 072</b>

### - Créances nées d'opération d'assurances :

Cette rubrique englobe les créances de la société envers ses assurés. Ces créances sont suivies par agence et par quittance. Ces créances représentent 12% du chiffre d'affaires 2015 alors qu'en 2014 ce rapport était de 11%.

### - Créances nées d'opération de réassurances :

le solde dégagé représente l'excédent des opérations de cession et d'acceptation en réassurance. Il présente un solde de 1 574 845 dinars au 31 décembre 2015 contre 1 374 519 en 2014.

### - Etat, Organismes sociaux et collectivités Publiques :

Ce poste renferme les créances de la compagnie envers l'Etat. Il s'agit notamment des retenues à la source opérées au titre des revenus des capitaux mobiliers.

### - Débiteurs Diverss :

Ce compte présente à fin 2015 un solde de 221 601 dinars contre 251 701 dinars l'exercice précédent. La régression de ce poste s'explique par l'encaissement partiel de la créance née suite à la cession du Villa sis à El Menzah V pour un montant de 30 000 dinars.

## Notes n° 9 : Autres éléments d'actifs

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2015 un montant net de 2 577 808 dinars contre 4 147 817 dinars en 2014 et se détaille comme suit :

En Dinars	2015	2014
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	1 127 756	2 937 824
Frais d'acquisition reportés	-	71 370
Charges à répartir	-	13 990
Comptes de régularisation	1 450 052	1 124 633
<b>Total</b>	<b>2 577 808</b>	<b>4 147 817</b>

Les Comptes de régularisation comprennent :

En Dinars	2015	2014
Les intérêts et loyers acquis et non échus	1 290 731	961 160
Les autres comptes de régularisation	159 321	163 473
<b>Total</b>	<b>1 450 052</b>	<b>1 124 633</b>

## Note n°10 : Capitaux propres et réserves

Les capitaux propres et réserves présentent au 31 décembre 2015 un montant de 8 495 394 dinars contre 6 974 248 dinars au 31 décembre 2014 enregistrant ainsi une hausse de 22%.

Le détail des capitaux propres et réserves est donné comme suit :

En Dinar	2014	Variation (+)	Variation (-)	2015
Capital social	7 000 000			7 000 000
Réserves légales	67 270			67 270
Réserves facultatives	213 511			213 511
réserves pour fonds social	52 000			52 000
Résultat reportés	- 1 907 355		1 105 508	- 801 848
Effet de modifications comptables	443 314			443 314
Résultat de l'exercice 2014	1 105 508		- 1 105 508	-
Résultat de l'exercice 2015	-	1 521 147		1 521 147
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>6 974 248</b>	<b>1 521 147</b>	<b>-</b>	<b>8 495 394</b>

Il ressort de l'analyse des capitaux propres de la société que les sommes au 31/12/2015 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 776 095 DT détaillées comme suit:

Rubriques	31/12/2015
Réserves légales	67 270
Réserves facultatives	213 511
réserves pour fonds social	52 000
Effet de modifications comptables	443 314
<b>Total</b>	<b>776 095</b>

## Note n°11 : Les Provisions techniques brutes

Au 31 Décembre 2015, les provisions techniques brutes hors UC totalisent 60 636 958 dinars contre 56 850 965 dinars au 31 décembre 2014.

Le détail des engagements techniques bruts est donné par le tableau suivant :

En Dinars	2015	2014
Provisions mathématiques	55 780 382	53 387 807
Provisions pour sinistres à payer	2 890 996	1 598 859
Autres provisions techniques	1 918 891	1 819 861
Provisions pour participation aux bénéfices	46 689	44 438
<b>Total</b>	<b>60 636 958</b>	<b>56 850 965</b>

### - Les provisions mathématiques :

Ces provisions ont enregistré une augmentation de 4% passant de 53 387 807 dinars en 2014 à 55 780 382 dinars au 31 décembre 2015. Elles peuvent être détaillées entre les différentes catégories comme suit :

En Dinars	2015	2014
Contrats Mixte	37 409 503	32 335 200
Contrats Epargne	6 929 568	8 290 070
Contrats Décès	11 441 311	12 762 537
<b>Total</b>	<b>55 780 382</b>	<b>53 387 807</b>

### - Les provisions pour sinistres :

Les sinistres en instance de paiement se sont élevés au 31 décembre 2015 à 2 890 996 dinars contre 1 598 859 dinars en 2014. Il est à noter que les sinistres à payer sont majorés des frais de gestion que peut occasionner le règlement des dits sinistres. Ils se détaillent par catégorie d'assurances vie comme suit :

En Dinars	2015	2014
Contrats Mixte	1 114 063	140 831
Contrats Epargne	51 709	28 128

Contrats Décès	1 725 224	1 429 900
<b>Total</b>	<b>2 890 996</b>	<b>1 598 859</b>

- **Les provisions pour participation aux bénéfices :**

Au 31.12.2015, le montant de la provision pour participation aux bénéfices présente un solde de 46 689 dinars contre 44 438 dinars.

- **Les autres provisions techniques : La provision de stabilité**

Cette provision a pour but face aux déficits techniques éventuels. Ce poste présente un solde de 1 918 891 dinars en 2015 contre 1 819 861 dinars l'exercice précédent.

Cette hausse a touché principalement la catégorie des contrats collectifs provenant du transfert et essentiellement le contrat Tunisair.

**Note n°12 : Les Provisions techniques des contrats en unité de compte (U.C) :**

Les provisions mathématiques des contrats en unité de compte s'élèvent au 31/12/2015, à 10 549 275 dinars contre 6 468 756 dinars au 31/12/2014, soit une hausse de 63%.

L'actif représentatif des U.C a totalisé un montant net 9 861 857 dinars contre 6 363 838 dinars.

L'écart entre les provisions techniques et les actifs adossés aux contrats en U.C est justifié, d'une part, par le fait qu'au 31.12 une partie des primes émises demeurent non encaissées.

D'autre part, la compagnie a encaissé en fin d'année des primes des contrats en Unité de Compte alors que le placement correspondant n'a pas été effectué pour des raisons de date de valeur.

**Note n°13 : Dettes pour dépôts reçus des réassureurs :**

Le montant des dettes pour dépôts reçus des réassureurs totalise au 31/12/2015 un montant de 1 722 700 dinars. Il est constitué principalement de la part des réassureurs dans les provisions techniques suite au transfert.

**Note n°14 : Les dettes**

Les dettes de la compagnie s'élèvent au 31/12/2015 à 1 298 540 dinars contre 1 726 284 dinars à fin 2014. Ce poste se détaille comme suit :

En Dinars	2015	2014
Etat et organismes de sécurité sociale	341 462	321 190
Créditeurs divers	955 375	1 391 770
Concours bancaires	1 703	13 324
<b>Total</b>	<b>1 298 540</b>	<b>1 726 284</b>

- **Créditeurs divers :**

La rubrique « créditeurs divers » totalise en 2015 un solde de 955 375 dinars contre 1 391 770 en 2014 composée essentiellement des dettes envers la société mère.

En effet, le solde du compte courant du GAT Assurances présente un solde créditeur de 814 369 dinars contre un solde créditeur de 1 051 723 dinars l'exercice précédent.

### Note n°15 : Les autres passifs

Les autres passifs sont constitués des comptes de régularisation du passif, ils s'élèvent en 2015 à 503 080 dinars contre 435 332 dinars en 2014. Ce poste est composé essentiellement par les différences sur le prix de remboursement des placements. Sa hausse s'explique par les nouvelles acquisitions enregistrées en 2015.

## Notes sur les états de résultat

### 1- Etat de résultat technique de l'assurance vie

#### Note n°16 : Les primes émises

Les primes émises nettes d'annulation de l'exercice 2015 s'élèvent à 13 429 891 dinars contre 7 798 944 dinars l'exercice précédent.

Cette importante évolution s'explique par le fait qu'il s'agit du premier exercice de comptabilisation directe du chiffre d'affaires provenant du transfert du portefeuille vie du GAT Assurances.

Les primes cédées au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 684 504 dinars contre 74 997 dinars en 2014.

La défalcation du chiffre d'affaires brut par catégorie d'assurance vie se présente comme suit :

En Dinars	2015	2014	Tx Evolution
Contrats Mixte	4 484 476	1 248 121	259%
Contrats Epargne	2 173 371	485 876	347%
Contrats Décès	1 853 833	2 134 397	-13%
Contrats en Unité de Compte	4 918 211	3 930 550	25%
<b>Total</b>	<b>13 429 891</b>	<b>7 798 944</b>	<b>72%</b>

#### Note n°17: Les produits des placements

Au 31 décembre 2015, les produits bruts de placements ce sont élevés à 4 246 134 dinars et les charges de placement ont atteint 593 470 dinars. Le revenu net de placement a atteint 3 652 664 dinars contre un revenu net de 1 430 085 dinars l'exercice précédent.

#### Note n°18 : Autres produits techniques :

Le poste des autres produits techniques a été destiné en 2014 a logé le produit net provenant du transfert du portefeuille vie du GAT Assurances.

#### Note n°19: La Charge de sinistres

En 2015, on a enregistré une charge de sinistre nette de cession de 6 325 877 dinars contre 2 688 305 dinars l'exercice précédent soit 50 % du chiffre d'affaires contre 35 % l'exercice précédent. Cette importante hausse s'explique par l'opération du transfert.

La part des réassureurs dans les prestations payées s'élèvent au 31.12.2015 à 356 942 dinars.

Il est à noter que la charge de sinistres englobe, en plus des montants payés aux assurés et aux bénéficiaires des contrats, le montant des frais de gestion occasionnés par le traitement de ces sinistres ainsi que le montant des sinistres en instance de paiement au 31 décembre 2015.

La répartition des montants payés entre les différentes catégories d'assurances vie se présente comme suit :

En Dinars	2015	2014	Tx Evolution
Contrats Mixte	3 066 682	589 384	420%
Contrats Epargne	651 351	1 379 706	-53%
Contrats Décès	870 923	359 286	142%
Contrats en Unité de Compte	801 726	390 050	106%
<b>Total</b>	<b>5 390 682</b>	<b>2 718 426</b>	<b>98%</b>

Quant à la variation de la provision au titre des sinistres en instance de paiement, elle se détaille par catégorie comme suit :

En Dinars	2015	2014
Contrats Mixte	973 232	- 103 260
Contrats Epargne	23 581	13 942
Contrats Décès	295 324	159 767
Contrats en Unité de compte		- 2 955
<b>Total</b>	<b>1 292 137</b>	<b>67 494</b>

### Note n°20 : Variation des autres provisions techniques

Ce poste a atteint au 31 décembre 2015 la somme de 6 572 202 dinars contre 6 651 477 dinars l'exercice précédent.

En Dinars	2015	2014
Contrats Mixte	5 069 914	1 094 397
Contrats Epargne	- 1 335 502	2 803 009
Contrats Décès	- 1 242 727	- 744 498
Contrats en Unité de Compte	4 080 518	3 498 570
<b>Total</b>	<b>6 572 202</b>	<b>6 651 477</b>

### Note n°21 : Participations aux bénéfices et ristournes

La participation bénéficiaire et ristournes payées au cours de l'exercice 2015 s'est élevée à 2 172 dinars contre 174 303 dinars l'exercice précédent.

## Note n°22 : Les frais d'exploitation

Les frais d'exploitation ont totalisé, au cours de l'exercice 2015, la somme de 1 351 689 dinars contre 692 394 dinars en 2014 soit une hausse de 95 %. Ces frais représentent 10% du chiffre d'affaires en 2015 contre 9% en 2014.

Les frais d'exploitation se subdivisent en deux catégories :

### - Les frais d'acquisition :

Il s'agit des frais occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances. Ils comprennent les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats ainsi que les frais indirectement tels que les frais de publicité et les frais administratifs liés à l'établissement des contrats ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel.

Les frais d'acquisition nets s'élèvent au 31.12.2015 à 724 023 Dinars contre 431 762 dinars.

### - Les frais d'administration :

Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, ils comprennent essentiellement les frais de personnel, la quote part de loyers et les amortissements du mobilier et du matériel.

Les frais d'administration s'élèvent en 2015 à 566 683 Dinars contre 260 632 Dinars l'exercice précédent.

Conformément à l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, les compagnies d'assurances sont tenues de constituer une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les frais de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

Le calcul a fait ressortir une provision de 1 200 000 dinars. Il a été convenu de répartir la dite charge sur trois exercices. De ce fait, nous avons constaté 400 000 dinars.

## Note n°23 : Les autres charges techniques

Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne sont pas affectés directement ou par application d'une clé de répartition à l'une des autres destinations. Leur montant s'élève en 2015 à 603 569 dinars soit 4% du Chiffre d'affaires contre 10% en 2014.

## Note n°24 : Les charges de placements

Les charges de placements se sont élevées en 2015 à 593 470 dinars contre 155 417 dinars l'exercice 2014. Les charges de placements peuvent être classées en trois catégories :

En Dinars	2015	2014
Charges de gestion des placements,	48 200	74 266
Correction de valeur sur placements	199 010	24 930
Pertes provenant de la réalisation des placements	346 260	56 221
<b>Total</b>	<b>593 470</b>	<b>155 417</b>

- **Charges de gestion des placements :**

Elles correspondent aux charges internes et externes occasionnées par l'activité de gestion des placements. Ce poste inclue notamment les commissions et courtages payés, les frais du personnel chargé de la gestion des placements, une partie des loyers payés

- **Corrections de valeur sur placements :**

Il s'agit de la dépréciation des valeurs des titres de placement.

A cet effet, les titres cotés sont évalués au cours moyen du mois de décembre. Les moins-values éventuelles par rapport au cours d'achat doivent faire l'objet, en application du principe de prudence, d'une provision alors que les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres à revenus fixes tout risque de recouvrement de la valeur de remboursement et/ou des intérêts constaté sur ces actifs fait l'objet d'une provision pour dépréciation à due concurrence.

- **Pertes provenant de la réalisation des placements :**

Il s'agit, essentiellement, des pertes subies suites à la cession des actions cotées.

### Note n°25 : Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat

Pour les entreprises qui pratiquent exclusivement l'assurance sur la vie, les produits de placement sont considérés comme des produits techniques et classés par conséquent dans l'état de résultat technique. Une partie de ces produits est transférée à l'état de résultat, elle représente la rémunération des capitaux propres.

Au cours des années antérieures, le montant à transférer a été calculé par rapport à l'importance relative des capitaux propres comparés aux provisions techniques. En effet le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\frac{\text{Produits de placements Nets} \times \text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

Au cours de l'exercice 2015, les actifs de GAT VIE ont été cantonnés aux divers produits commercialisés. De ce fait, le revenu à allouer aux capitaux propres a été calculé par rapport aux produits nets générés par les actifs dédiés.

Au 31 décembre 2015, les produits de placement nets de charges se sont élevés à 3 652 664 dinars contre un revenu net de 1 430 085 dinars l'exercice précédent.

Le produit à transférer à l'état de résultat s'élève à 204 124 dinars contre 141 955 dinars au 31 décembre 2014.

## 2- LE RESULTAT TECHNIQUE

L'exercice 2015 fait ressortir un résultat technique bénéficiaire de 1 555 552 dinars contre un bénéfice technique de 979 164 dinars 2014.

### Note n°26 : Le résultat des activités ordinaires

Le résultat des activités ordinaires de l'exercice 2015 avant impôt s'élève à 1 760 346 dinars contre 1 121 106 dinars l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés est arrêté 239 199 dinars.

Le résultat net de l'exercice 2015 est bénéficiaire et s'élève à 1 521 147 dinars contre un résultat excédentaire de 1 105 508 dinars l'exercice précédent.

## Note sur l'Etat de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

### Note n°27 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au cours de l'exercice 2015, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à - 1 783 350 dinars contre 2 365 568 dinars au 31 décembre 2014.

### Note n°28 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

En 2015, nous n'avons pas enregistré des flux liés aux activités d'investissement contre 24 572 dinars au 31 décembre 2014.

### Note n°29 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Au cours de l'exercice 2015, GAT Vie n'a enregistré aucun mouvement lié aux activités de financement.

La variation de la trésorerie est de -1 783 350 dinars. De ce fait, la trésorerie de fin d'exercice est arrêtée à 1 183 233 dinars contre 2 966 583 dinars l'exercice précédent.

### Note n°30 : Note sur les opérations liées

En application des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales (CSC), nous vous soumettons ci-après les conventions réglementées de la société GAT VIE relatives à l'exercice 2015 :

#### **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées en 2015** (autres que rémunérations des dirigeants) :

- GAT INVESTISSEMENT a conclu avec GAT Vie une convention de prestations de gestion d'actifs et relatifs aux frais d'utilisation du logiciel de gestion d'actif (**TSI**). La charge ainsi facturée au titre de l'exercice 2015 s'élève en TTC à 8 649 dinars.
- Suite à l'opération de transfert de portefeuille vie de GAT Assurances à GAT VIE avec date d'effet 01/01/2014, un complément de provisions techniques pour un montant net de 108 322 dinars a été transféré à GAT Vie.
- GAT Assurance a réglé des sinistres Vie pour un montant de 137 302 dinars, ce montant a été refacturé à GAT VIE.

#### **B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2015 :**

1. GAT ASSURANCES a souscrit en 2011 un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) pour le compte de son personnel auprès de sa filiale GAT VIE. Le montant de la prime d'assurance relative à l'exercice 2015 s'élève à 105 818 Dinars.

2. GAT ASSURANCES a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2015 s'élève à 330 010 Dinars.
3. GAT Immobilier a souscrit en 2012 un contrat IFC VISTA au profit de son personnel auprès de GAT Vie. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2014 s'élève à 8 552 Dinars.
4. GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2015 s'élève à 6 494 Dinars.
5. La quote part TTC de GAT Vie dans les charges communes de GAT ASSURANCES s'élève à 598 697 Dinars.
6. La quote part TTC de GAT ASSURANCES dans les charges salariales du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie) s'élève à 51 006 Dinars.
7. GAT ASSURANCES a payé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de sa filiale GAT VIE au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de ASTREE pour 15 569 Dinars.
8. GAT VIE a loué des locaux auprès de GAT ASSURANCES. Le montant annuel du loyer TTC en 2015 s'élève à 44 981 Dinars.
9. Le compte « sociétés du Groupe GAT » présente un solde créditeur au 31/12/2015 de 814 369 Dinars relatif à des opérations réalisées avec GAT ASSURANCES.
10. GAT VIE a souscrit un contrat collectif (décès-incapacité-invalidité) au profit de son personnel auprès du GAT ASSURANCE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2015 s'élève à 8 888 Dinars.
11. GAT VIE a accordé des prêts en faveur du personnel de GAT ASSURANCES. Le capital restant dû au 31/12/2015 se présente comme suit :  
Thouraya Msaddek : 37 704 dinars et Ridha Jlassi : 4 794 dinars.
12. GAT VIE a reçu des jetons de présence de sa filiale GAT Immobiliers pour un montant Brut de 6 250 dinars.
13. GAT ASSURANCES a refacturé à GAT VIE le montant des frais téléphoniques supportés à leur place. Ce montant s'élève pour l'exercice 2015 à 1 982 Dinars.

### **C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :**

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tel que visés à l'article 200 nouveau II§5 du CSC sont définies comme suit :
  - Le Président Directeur Général de la société GAT VIE a été désigné par le Conseil d'Administration du 14/06/2013.
  - Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
2. Les charges des dirigeants relatives à l'exercice 2015 se présentent comme suit :
  - Les jetons de présence de l'exercice 2014 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/04/2015 et s'élèvent à 24 000 dinars en brut. L'Assemblée Générale décide d'allouer aussi au Comité Permanent d'Audit des jetons de présence au titre de l'exercice 2014 la somme de 12 000 dinars en Brut.

- La quote part de la rémunération du Président Directeur Général dans les charges communes facturées par GAT ASSURANCES à GAT VIE au 31/12/2015 s'élève à 32 894 dinars.

Montants bruts en dinars	PDG	Administrateurs	
		Charges de l'exercice	Passif
Avantages à CT	32 894	36 000	3 000
Avantages à long termes			
Avantages en nature			
<b>Total</b>	<b>32 894</b>	<b>36 000</b>	<b>3 000</b>

**Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 31/12/2015**

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.N.C A la clôture
	A	Acquisition	Cessions	A	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		
	l'ouverture	ou constitution	ou reprises	la clôture	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
<b>Actifs incorporels</b>	<b>249 568</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>249 568</b>	<b>249 568</b>	<b>0</b>			<b>0</b>		<b>249 568</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
Concessions, brevets, marques	249 568			249 568	249 568						249 568		0
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>224 022</b>	<b>958</b>		<b>224 980</b>	<b>163 750</b>	<b>0</b>	<b>9 996</b>				<b>173 746</b>	<b>-</b>	<b>51 234</b>
Installations techniques et machines	194 271	958		195 229	136 701		8 607				145 308		49 921
Autres installations, outillage et mobilier	29 751			29 751	27 049		1 389				28 438		1 313
<b>Placements</b>	<b>65 898 206</b>	<b>55 405 393</b>	<b>45 579 249</b>	<b>75 724 350</b>		<b>799 899</b>		<b>234 312</b>			<b>1 034 211</b>		<b>74 690 139</b>
Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	6 214 665		0	6 214 665							-		6 214 665
<b>Autres placements financiers</b>	<b>59 683 541</b>	<b>55 405 393</b>	<b>45 579 249</b>	<b>69 509 685</b>		<b>799 899</b>		<b>234 312</b>			<b>1 034 211</b>		<b>68 475 474</b>
Actions, autres titres à revenu variable	16 388 398	12 429 487	14 404 700	14 413 185		762 150		169 736			931 886		13 481 299
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 393 398	8 700 000	933 429	22 159 969		29 685		0			29 685		22 130 284
Autres prêts	59 843	0	2 809	57 034		0		5 000			5 000		52 034
Dépôts auprès des établissements	22 470 000	24 850 000	24 370 000	22 950 000		0		0			-		22 950 000
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	6 371 902	9 425 906	5 868 311	9 929 497		8 064		59 576			67 640		9 861 857

**Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2015**

	<b>Valeur Brute</b>	<b>Valeur Nette</b>	<b>Juste Valeur</b>	<b>Plus ou moins Value latente</b>
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	6 214 665	6 214 665	9 418 526	3 203 861
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM	10 695 523	9 763 637	10 334 964	571 327
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	2 964 282	2 964 282	2 973 049	8 767
Autres parts d'OPCVM	753 380	753 380	985 075	231 695
Obligations et autres titres à revenu fixe	22 159 969	22 130 285	22 130 285	-
Autres prêts et effets assimilés	57 034	52 034	52 034	-
Autres dépôts	22 950 000	22 950 000	22 950 000	-
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	9 929 497	9 861 857	9 861 857	-
<b>Total :</b>	<b>75 724 350</b>	<b>74 690 140</b>	<b>78 705 790</b>	<b>4 015 650</b>

## Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Inventaire 2012</b>					
Règlements cumulés	1 646 515	3 962 088	4 492 104	1 558 789	2 155 597
Provisions pour sinistres	7 227	8 611	28 583	43 368	393 124
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>1 653 742</b>	<b>3 970 699</b>	<b>4 520 687</b>	<b>1 602 157</b>	<b>2 548 721</b>
Primes acquises	2 673 247	2 754 064	2 790 025	3 220 991	4 623 080
% sinistres / primes acquises	<b>61,86%</b>	<b>144,18%</b>	<b>162,03%</b>	<b>49,74%</b>	<b>55,13%</b>

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Inventaire 2013</b>					
Règlements cumulés	3 962 088	4 493 752	1 573 061	2 474 989	2 055 778
Provisions pour sinistres	28 119	12 495	363	255 514	189 552
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>3 990 207</b>	<b>4 506 248</b>	<b>1 573 423</b>	<b>2 730 503</b>	<b>2 245 330</b>
Primes acquises	2 754 064	2 790 025	3 220 991	4 623 080	6 356 724
% sinistres / primes acquises	<b>144,88%</b>	<b>161,51%</b>	<b>48,85%</b>	<b>59,06%</b>	<b>35,32%</b>

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Inventaire 2014</b>					
Règlements cumulés	4 493 752	1 748 461	2 482 095	2 179 654	2 412 044
Provisions pour sinistres	20 522	617	314 321	240 653	1 388 957
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>4 514 274</b>	<b>1 749 077</b>	<b>2 796 416</b>	<b>2 420 307</b>	<b>3 801 001</b>
Primes acquises	2 790 025	3 220 991	4 623 080	6 356 724	7 798 944
% sinistres / primes acquises	<b>161,80%</b>	<b>54,30%</b>	<b>60,49%</b>	<b>38,07%</b>	<b>48,74%</b>

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Inventaire 2015</b>					
Règlements cumulés	1 779 363	2 482 095	2 182 685	3 055 672	4 715 438
Provisions pour sinistres	254	3 216	58 876	1 000 819	3 956 592
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>1 779 617</b>	<b>2 485 310</b>	<b>2 241 561</b>	<b>4 056 491</b>	<b>8 672 030</b>
Primes acquises	3 220 991	4 623 080	6 356 724	7 798 944	13 429 891
% sinistres / primes acquises	<b>55,25%</b>	<b>53,76%</b>	<b>35,26%</b>	<b>52,01%</b>	<b>64,57%</b>

**Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2015**

	<b>Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises  liées et avec lien de participation</b>	<b>Autres revenus et frais financiers</b>	<b>Total</b>
Revenus des placements immobiliers	3 750		3 750
Revenus des autres placements		4 242 384	4 242 384
<b>Total produits des placements</b>	<b>3 750</b>	<b>4 242 384</b>	<b>4 246 134</b>
Frais externes et internes	-	593 470	593 470
<b>Total charges des placements</b>	<b>-</b>	<b>593 470</b>	<b>593 470</b>

<b>Annexe 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2015</b>	<b>Total</b>
Primes Acquises	13 429 891
	0
Charges de prestations	<6 682 819>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions technique	<6 572 202>
Autres Produits Techniques	
<b>Solde de souscription :</b>	<b>174 870</b>
Frais d'acquisition	<785 006>
Autres charges de gestion nettes	<1 170 252>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>	<b>&lt;1 955 258&gt;</b>
Produits nets de placements	3 448 540
Participation aux résultats	<2 172>
<b>Solde Financier :</b>	<b>3 446 368</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	<684 504>
Part des réassureurs dans les prestations payées	356 942
Part des réassureurs dans les charges de provisions	<53 594>
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	
Commissions reçues des réassureurs	270 728
<b>Solde de réassurance :</b>	<b>&lt;110 428&gt;</b>
<b>Résultat technique Décembre 2015</b>	<b>1 555 552</b>
<b>Résultat technique Décembre 2014</b>	<b>979 164</b>
<b>Variation 2015 - 2014 :</b>	<b>59%</b>
<b>Informations complémentaires :</b>	
Versement périodique de rente Vie	-
Rachats Vie payés	-
Sinistres et Capitaux échus Vie	-
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes Vie au 31 Décembre 2015	71 186 233
Provisions techniques brutes Vie au 31 Décembre 2014	63 319 721

**Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique**  
**par catégorie d'assurance aux états financiers**  
**Catégorie : Vie au 31/12/2015**

	<b>Raccordement</b>	<b>Total</b>
Primes Acquises	PRV11	13 429 891
Charges de prestations	CHV1	<6 682 819>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV2	<6 572 202>
<b>Solde de souscription :</b>		<b>174 870</b>
Frais d'acquisition	CHV41	<785 006>
Autres charges de gestion nettes	CHV5, CHV43	<1 170 252>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>		<b>&lt;1 955 258&gt;</b>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9, CHV12	3 448 540
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHV3	-2 172
<b>Solde Financier :</b>		<b>3 446 368</b>
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<684 504>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	356 942
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21 2° Colonne	-53 594
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	270 728
<b>Solde de réassurance :</b>		<b>&lt;110 428&gt;</b>
<b>Résultat technique :</b>		<b>1 555 552</b>
<b>Informations complémentaires :</b>		
Versements périodiques de rentes Vie		0
Montants des rachats Vie		0
Sinistres et Capitaux échus Vie		0
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		71 186 233
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		63 319 721

# RAPPORT GENERAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires

DE LA SOCIETE « GAT Vie »

92-94, Avenue Hédi Chaker – Tunis 1002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « GAT Vie » au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

## **Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « GAT Vie », comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de 83 322 385 dinars, des capitaux propres positifs de 8 495 394 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 521 147 dinars.

## **Responsabilité de la direction dans l'établissement et la préparation des états financiers**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société « GAT Vie » au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Observation**

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons par ailleurs utile d'attirer votre attention sur le fait que la société doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas

relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect de la société « GAT Vie » de la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

---

Fait à Tunis, le 06 Avril 2016  
Le commissaire aux comptes

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**  
ECC Mazars

# RAPPORT SPECIAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires

DE LA SOCIETE « GAT Vie »

92-94, Avenue Hédi Chaker – Tunis 1002

En application des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Conventions et opérations nouvellement réalisées en 2015** (autres que rémunérations des dirigeants) :

- GAT INVESTISSEMENT a conclu avec GAT Vie une convention de prestations de gestion d'actifs et relatifs aux frais d'utilisation du logiciel de gestion d'actif **(TSI)**. La charge ainsi facturée au titre de l'exercice 2015 s'élève en TTC à 8 649 dinars.
- Suite à l'opération de transfert de portefeuille vie de GAT Assurances à GAT VIE avec date d'effet 01/01/2014, un complément de provisions techniques pour un montant net de 108 322 dinars a été transféré à GAT Vie.
- GAT Assurance a réglé des sinistres Assistance voyages pour un montant de 137 302 dinars, ce montant a été refacturé à GAT VIE.

**B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2015 :**

1. GAT ASSURANCES a souscrit en 2011 un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) pour le compte de son personnel auprès de sa filiale GAT VIE. Le montant de la prime d'assurance relative à l'exercice 2015 s'élève à 105 818 Dinars.
2. GAT ASSURANCES a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2015 s'élève à 330 010 Dinars.
3. GAT Immobilier a souscrit en 2012 un contrat IFC VISTA au profit de son personnel auprès de GAT Vie. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2015 s'élève à 8 552 Dinars.

4. GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2015 s'élève à 6 494 Dinars.
5. La quote-part TTC de GAT Vie dans les charges communes de GAT ASSURANCES s'élève à 598 697 Dinars.
6. La quote-part TTC de GAT ASSURANCES dans les charges salariales du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie) s'élève à 51 006 Dinars.
7. GAT ASSURANCES a payé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de sa filiale GAT VIE au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de ASTREE pour 15 569 Dinars.
8. GAT VIE a loué des locaux auprès de GAT ASSURANCES. Le montant annuel du loyer TTC en 2015 s'élève à 44 981 Dinars.
9. Le compte « sociétés du Groupe GAT » présente un solde créditeur au 31/12/2015 de 814 369 Dinars relatif à des opérations réalisées avec GAT ASSURANCES et essentiellement l'opération de transfert.
10. GAT VIE a souscrit un contrat collectif (décès-incapacité-invalidité) au profit de son personnel auprès du GAT ASSURANCE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2015 s'élève à 8 888 Dinars.
11. GAT VIE a accordé des prêts en faveur du personnel de GAT ASSURANCES. Le capital restant dû au 31/12/2015 se présente comme suit : Thouraya Msaddek : 37 704 dinars et Ridha Jlassi : 4 794 dinars.
12. GAT VIE a reçu des jetons de présence de sa filiale GAT Immobiliers pour un montant Brut de 6 250 dinars.
13. GAT ASSURANCES a refacturé à GAT VIE le montant des frais téléphoniques supportés à leur place. Ce montant s'élève pour l'exercice 2015 à 1 982 Dinars.

### **C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :**

3. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II§5 du CSC sont définis comme suit :
  - Le Président Directeur Général de la société GAT VIE a été désigné par le Conseil d'Administration du 14/06/2013.
  - Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
4. Les charges des dirigeants relatives à l'exercice 2015 se présentent comme suit :
  - Les jetons de présence de l'exercice 2014 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/04/2015 et s'élèvent à 24 000 dinars en brut. L'Assemblée Générale décide d'allouer aussi au Comité Permanent d'Audit des jetons de présence au titre de l'exercice 2014 la somme de 12 000 dinars en brut.
  - La quote-part de la rémunération du Président Directeur Général dans les charges communes facturées par GAT ASSURANCES à GAT VIE au 31/12/2015 s'élève à 32 894 dinars.

Montants bruts en dinars	PDG	Administrateurs	
		Charge de l'exercice	Passif
Avantages à CT	32 894	36 000	3 000
Avantages à long termes			
Avantages en nature			
<b>Total</b>	<b>32 894</b>	<b>36 000</b>	<b>3 000</b>

Fait à Tunis, le 06 Avril 2016

Le commissaire aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF  
**ECC Mazars**